

Séance ordinaire du conseil municipal tenue le 13 juillet 2026

En ouverture de la séance du 13 juillet, le maire Paul Germain a fait un tour d'horizon de plusieurs dossiers municipaux touchant la culture, les infrastructures, les loisirs et les services aux citoyens.

La Ville poursuit d'abord ses efforts pour rendre sa programmation culturelle plus accessible. Le spectacle de Seb et Jess, présenté le 23 juillet, sera accompagné d'une station d'accessibilité mobile développée avec Focusfest. Des gilets vibrants permettront aux personnes sourdes ou malentendantes de ressentir la musique grâce aux vibrations. Le maire a rappelé que la programmation estivale comprend de nombreuses activités gratuites destinées à l'ensemble de la population.

Deux expositions itinérantes circuleront pendant trois ans entre la gare,

le parc du Clos et le centre récréatif du lac Écho. Connexion humaine, de l'auteur et photographe prévostois Ugo Monticone, propose un parcours en trois dimensions grâce à des lunettes disponibles dans plusieurs bâtiments municipaux. De l'école de rang à l'école de demain, retrace pour sa part l'évolution de l'enseignement dans la région à partir d'archives et de témoignages.

Le conseil a aussi fait le point sur plusieurs projets d'infrastructures. L'école Val-des-Monts ouvrira comme prévu à la rentrée 2026, tandis que la future école secondaire accueillera ses premiers

élèves en 2028. Le maire a également souligné la participation de la directrice générale Catherine Nadeau Jabin aux États généraux sur le financement des infrastructures.

Sur le terrain, les travaux progressent également. Les interventions sur le parc linéaire du P'tit Train du Nord et le retrait des glissières de béton sur la route 117 doivent se terminer sous peu. Les terrains de pickleball devraient quant à eux rouvrir dès que les conditions météorologiques seront favorables, permettant au terrain Léon-Arcand de redevenir entièrement consacré au tennis.

Enfin, le maire a invité les citoyens à accueillir avec bienveillance les jeunes membres de la Brigade des bacs de Tricentris, qui effectuent actuellement des visites de sensibilisation sur le tri des matières recyclables. Il a rappelé que cette démarche est strictement éducative et qu'aucune amende n'est prévue. Il a aussi précisé que l'accès municipal au lac Écho, situé rue des Mésanges, demeure réservé aux détenteurs d'un abonnement délivré par le Service de l'environnement et qu'il ne s'agit pas d'un site de baignade.

La séance du Conseil

Le conseil municipal de Prévost a adopté plusieurs décisions importantes lors de sa séance du 13 juillet. Les principaux dossiers ont porté sur le projet de nouvelle bibliothèque, la sécurité du barrage du lac Saint-François, les travaux routiers, l'entretien des chemins de gravier ainsi que plusieurs questions d'urbanisme.

Financement pour la bibliothèque

Le projet de nouvelle bibliothèque pourrait profiter d'un montage financier plus avantageux. En attente d'une réponse au Programme d'amélioration et de construction d'infrastructures municipales (PRM), la Ville est devenue admissible au nouveau Fonds pour bâtir des collectivités fortes annoncé le 3 juillet. Si cette demande est acceptée, quatre sources gouvernementales pourraient contribuer au projet, réduisant la part des contribuables.

Le barrage du lac Saint-François sous surveillance

Le conseil a accordé un contrat de 36 491 \$ pour poursuivre les études sur le barrage du lac Saint-François. Les analyses réalisées jusqu'à maintenant indiquent qu'un risque de liquéfaction des sols lors d'un important séisme est peu probable, mais la Ville souhaite confirmer ces résultats avant de clore le dossier. Le maire a rappelé qu'une défaillance pourrait toucher autant les résidents du secteur que les zones situées en aval, notamment Lafontaine.

De nouveaux chemins traités à l'asphalte recyclé

Le conseil a confirmé l'attribution du contrat de traitement de surface sur plusieurs chemins de gravier, notamment les chemins du Lac-Renaud, Yolande, Cyr et des Grives.

Cette technique consiste à appliquer un revêtement d'asphalte recyclé plutôt qu'un pavage conventionnel. Même si le résultat diffère d'une chaussée entièrement asphaltée, la Ville estime que cette solution permet de réduire considérablement la poussière, de diminuer les besoins de nivelage et d'améliorer le confort des résidents à moindre coût. Avec les travaux réalisés cette année, environ 7 des 16,8 kilomètres de chemins visés auront été traités, soit près de 40 % du réseau.

Le patrimoine demeure une priorité

Plusieurs demandes présentées au Comité consultatif d'urbanisme concernaient le secteur patrimonial du Vieux-Shawbridge. Dans certains cas, le conseil a demandé des modifications afin de préserver les caractéristiques architecturales du quartier. Une remise a notamment été refusée en raison d'une toiture jugée incompatible avec le bâtiment principal, tandis qu'un projet de résidence bi familiale devra être revu afin de mieux respecter le caractère historique du secteur.

Ces interventions illustrent la volonté du conseil de préserver l'intégration architecturale du secteur patrimonial du Vieux-Shawbridge.

Un local pour Conservation de la nature Canada

Le conseil a autorisé la signature d'une entente permettant à Conservation de la nature Canada d'utiliser un local situé à la gare de Prévost. L'organisme, responsable de la gestion de la réserve naturelle Alfred-Kelly, disposera ainsi d'un espace de travail permanent. Jusqu'à maintenant, son employé devait effectuer une grande partie de son travail à partir de son véhicule.

Une limite de vitesse abaissée sur la rue Louis-Morin

Le conseil a également adopté un règlement abaissant la limite de vitesse à 30 km/h sur une partie de la rue Louis-Morin. Selon le maire, plusieurs automobilistes arrivent de l'autoroute 15 et conservent une vitesse beaucoup trop élevée dans ce secteur résidentiel. De nouveaux dos d'âne seront également aménagés afin de renforcer la sécurité des piétons et des familles.

Période de questions

La période de questions a principalement porté sur l'approvisionnement en eau potable, la sécurité publique, la collecte sélective et un dossier d'urbanisme ayant suscité plusieurs interventions.

Les réseaux d'eau privés au cœur des préoccupations

Des citoyens des secteurs des lacs Renaud et Blondin ont demandé au conseil où en étaient les démarches visant à résoudre les problèmes d'approvisionnement en eau potable, alors que certains résidents demeurent soumis à un avis d'ébullition.

Le maire Paul Germain a expliqué que la Ville poursuit ses analyses, mais qu'elle entend agir avec prudence avant d'intégrer un réseau privé au réseau municipal. Selon lui, une telle décision entraîne des responsabilités importantes et peut représenter des coûts considérables pour l'ensemble des contribuables.

À titre d'exemple, le maire a cité Saint-Sauveur, qui doit aujourd'hui composer avec d'importants coûts de mise aux normes après avoir repris certains réseaux privés. La Ville souhaite donc compléter toutes les analyses avant de prendre une décision.

La collecte sélective continue de susciter des questions

La réduction de la fréquence de collecte des bacs bleus est revenue dans les échanges. Le maire a rappelé que depuis le 1^{er} janvier, l'organisation de la collecte sélective relève désormais d'Éco Entreprises Québec (EEQ), organisme responsable de la modernisation du système québécois de récupération.

Il a rappelé que plusieurs modalités sont désormais déterminées à l'échelle provinciale, ce qui limite la marge de manœuvre des municipalités malgré l'insatisfaction exprimée par plusieurs citoyens.

Un projet résidentiel soulève des questions sur le PIIA

Le dossier d'une résidence bifamiliale projetée sur la rue Millette a donné lieu à plusieurs échanges entre le conseil et les propriétaires. Ces derniers ont expliqué avoir travaillé pendant près d'un an avec le Service de l'urbanisme avant de voir leur demande refusée par le conseil municipal, principalement en raison de certains choix architecturaux jugés incompatibles avec les critères du Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) applicables au secteur historique du Vieux-Shawbridge.

Le maire a reconnu que les critères du PIIA reposent parfois sur une appréciation qualitative de l'intégration d'un projet dans son environnement, ce qui peut entraîner des interprétations différentes entre le service d'urbanisme, le comité consultatif d'urbanisme et les élus. Il a toutefois indiqué que la Ville entend accompagner les propriétaires afin de faciliter la révision de leur projet et favoriser son acceptation lors d'une prochaine présentation.



ABATTAGE émondage
MB
Pour un service professionnel & garanti
Assurance complète
15 ans d'expérience

Abattage - Émondage
Déneigement de toiture
Déboisement : terrains et chemins
Service de déchiquetage - Prix compétitifs

Mario Binette, propriétaire
450-712-7728

PHYSIOTHÉRAPIE - OSTÉOPATHIE
PRÉLÈVEMENTS SANGUINS

Thérapie manuelle — Analyse de la course à pied
Réadaptation post-opératoire — Rééducation vestibulaire
Puncture physiothérapique avec aiguilles sèches (PPAS)
Rééducation périnéale pour femmes (Fuites urinaires)

PHYSIOTHÉRAPEUTES	OSTÉOPATHES
Jasmine Perreault	Kim Aspirot
Caroline Perreault	Émilie Bérubé
Catherine Paquin	Nina Uytterhaeghe
Laurence Gauvin Couture	
Jasmine Guénette-Labelle	
	INFIRMIÈRE
	Johanne Roy

CLINIQUE PHYSIOTHÉRAPIE DES MONTS
2994, boul. du Curé-Labelle, suite 101, Prévost, J0R1T0
450.224.2322 www.physiodesmonts.com



Nous vous offrons un service personnalisé, dans une ambiance chaleureuse.
Venez nous rencontrer pour une consultation gratuite.

BENOIT ETHIER D.D.
Denturologiste

Parce qu'un sourire, ça fait plaisir...

- Prothèses dentaires amovibles et sur implants : complètes ou partielles
- Réparation d'urgence • VISA, Master Card, comptant et financement disponible

Plus de 32 années d'expérience à votre service

450 224-0018 • 1422, rue Moreau, Prévost (Domaine des chansonniers)